

## 1 . Particularités

- ✓ ARRIVEE DU SIEGE EN INDRE & LOIRE : Prévoir un M2 supplémentaire pour la Chambre de Métiers du département de départ
- ✓ **N'oubliez pas de joindre le document M'BE et les frais afférents de 45,32€ par chèque à l'ordre du Greffe du TC**

## 2 . Pièces à fournir :

### TRANSFERT AU SEIN DE L'INDRE & LOIRE

- ✓ 2 exemplaires des statuts mis à jour signés et certifiés conformes
- ✓ Une attestation de parution dans un journal d'annonces légales
- ✓ 2 exemplaires de l'AG modificative
- ✓ 2 copies du justificatif de jouissance des locaux où est installé le siège par tout document (quittance du service de l'énergie, du téléphone et internet, autorisation de domiciliation, bail, ...)
- ✓ Si location gérance ou achat : 2 copies du contrat de location gérance, de l'acte d'apport ou de l'acte d'achat + Attestation de parution dans un JAL
- ✓ Si contrat de domiciliation : 2 copies du contrat de domiciliation
- ✓ Un pouvoir si le signataire n'est pas le dirigeant [https://www.cfe-metiers.com/htm/pdf\\_mandat.pdf](https://www.cfe-metiers.com/htm/pdf_mandat.pdf)
- ✓ Un règlement pour la Chambre de Métiers & de l'Artisanat d'un montant de : **110 €**
- ✓ Un chèque à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce d'un montant de : **195,38€** (ou **79,38 €** si unipersonnelle)

### TRANSFERT D'UN AUTRE DEPARTEMENT EN INDRE & LOIRE

- ✓ 2 exemplaires des statuts mis à jour signés et certifiés conformes
- ✓ Une attestation de parution dans un journal d'annonces légales dans les 2 départements
- ✓ 2 exemplaires de l'AG modificative
- ✓ 2 copies du justificatif de jouissance des locaux où est installé le siège par tout document (quittance du service de l'énergie, du téléphone et internet, autorisation de domiciliation, bail, ...)
- ✓ Si location gérance ou achat : 2 copies du contrat de location gérance, de l'acte d'apport ou de l'acte d'achat + Attestation de parution dans un JAL
- ✓ Si contrat de domiciliation : 2 copies du contrat de domiciliation
- ✓ Liste des sièges antérieurs
- ✓ Extrait Kbis du département d'origine de moins de 3 mois
- ✓ **Original** de la carte la carte du RM du département de départ
- ✓ Un pouvoir si le signataire n'est pas le dirigeant [https://www.cfe-metiers.com/htm/pdf\\_mandat.pdf](https://www.cfe-metiers.com/htm/pdf_mandat.pdf)
- ✓ Autorisation de diffusion aux tiers [https://www.cfe-metiers.com/HTM/PDF\\_diffusioitiers.pdf](https://www.cfe-metiers.com/HTM/PDF_diffusioitiers.pdf)
- ✓ Un règlement pour la Chambre de Métiers & de l'Artisanat d'un montant de : **160€**
- ✓ Un chèque à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce d'un montant de : **230,56 €** (ou **87,56 €** si unipersonnelle)

## 3 . Formulaire à utiliser

- ✓ Formulaire M2 à imprimer, compléter et signer : [https://www.cfe-metiers.com/HTM/cerfa\\_11682\\_03.pdf](https://www.cfe-metiers.com/HTM/cerfa_11682_03.pdf)

## 4. Comment le remplir ?

- ✓ Remplir obligatoirement la date d'effet et les nouvelles informations dans les cadres 1, 2, 11, 12, 13, 14 (pour rappel de l'activité exercée), 17, 22 et 23